



OBJET DE LA CONSULTATION :
Assistance à la passation des marchés d'assurances

AVIS DE MARCHÉ

Marchés de Services en procédure adaptée
en application de l'article 27 du Décret n°2016-360
du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Acheteur

Commune de Châteaulin, 15 quai Jean Moulin, 29150 CHATEAULIN
Téléphone : 02 98 86 10 05, Télécopie : 02 98 86 31 03, Courriel : mairie@chateaulin.fr
Pour le groupement de commande constitué entre la commune de Châteaulin et le Centre Communal d'action sociale de Châteaulin.

Contact technique

Agent à contacter : M. Benjamin LEGROS

Objet du marché

Assistance à la passation des marchés d'assurances pour le groupement de commande constitué entre la commune de Châteaulin et le Centre Communal d'action sociale de Châteaulin.

Les marchés publics d'assurances actuellement en cours prennent fin le 31 décembre 2018.

La commune de Châteaulin possède actuellement 4 contrats d'assurance distincts :

- Assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Assurance des responsabilités civiles et des risques annexes
- Assurance de la flotte automobile et des risques annexes
- Prestation juridique

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique de l'offre :	40%
Prix de la prestation :	30%
Références et compétences dans le domaine de l'assurance aux collectivités territoriales :	30%

Date limite de réception des offres : 22 décembre 2017 à 12 heures

Présentation des offres

- Dossier de consultation (complété, daté et signé par le candidat)
- La description détaillée de l'offre de service
- Le devis détaillé pour l'ensemble de la mission
- Note méthodologique

Retrait des dossiers

Mairie de Châteaulin
Marchés Publics
15 quai Jean Moulin, 29150 Châteaulin,

Téléphone : 02-98-86-10-05
Télécopieur : 02-98-86-31-03
Courriel : reglementation@chateaulin.fr

Télécharger le dossier de consultation sur : <http://www.e-megalisbretagne.org/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 novembre 2017